

Genre du véhicule Chariot de travail	Marque L I E B H E R R	Type A 9 0 1	Fiche d'homologation n° CH 5495 01
---	---------------------------	-----------------	---------------------------------------

MOYENS D'IDENTIFICATION "A 901" sur plaquette du constructeur à l'avant, à droite sur chariot supérieur
"901" à l'arrière au véhicule
"901 A ..." devant le n° de châssis

Numéro du châssis frappé à l'avant à droite sur chariot supérieur et sur plaquette du constructeur
Signe d'identification du moteur frappé "F 3 L 912" à l'avant sur bloc au-dessous démarreur, plaqu. rivée
Constructeur Hans LIEBHERR, Biberach/Riss (D) Importateur CRANAG AG., Baumaschinen, Rothrist

CHASSIS Nombre d'essieux <u>2</u> Nombre de roues <u>8</u> Entraînement <u>s. ttes. roues</u> Direction <u>Hydrostat., ZF-Ross</u> Assistance <u>hydraulique</u> Frein de service <u>hydr. l-circ., exp. int., commande pneumat. av. assist</u> Frein auxiliaire <u>air comprimé fr. à ressorts [par air comprimé</u> Frein stationn ^t . <u>exp. int., s. roues AR+</u> Frein pr. rem. _____ Transmission <u>mécanique-hydraulique</u> Nombre vit. <u>2 x 2</u> Blocage differ. <u>-</u> Crochet rem. <u>AV + AR</u> Vitesse max. <u>20</u> km/h.	MOTEUR Genre <u>en ligne</u> Temps <u>4</u> Marque <u>D E U T Z</u> Carbur. <u>D</u> Type <u>F 3 L 912</u> Position <u>à l'AR, transv.</u> Nombre cyl. <u>3</u> Alésage <u>100</u> Course <u>120</u> Cylindr. <u>2826</u> cm ³ CV-Impot <u>14,39</u> CV-puiss. <u>50,5</u> (DIN) à <u>2500</u> t/m Refroidissement <u>air</u> Bruit <u>83</u> dB (A) à <u>2500</u> t/m Amortissement bruit <u>1 pot échappem^t</u> <u>300x230x120 mm H G E A 914</u>
CARROSSERIE Forme <u>Excavatrice hydraulique</u> Nombre portes <u>1</u> <u>avec cabine</u> Toit ouvert <u>-</u> Nombre de places : Total <u>1</u> ; AV <u>-</u> ; milieu <u>-</u> ; AR <u>-</u> ; Places debout <u>-</u>	

DIMENSIONS	Voie AV <u>1970</u> AR <u>1970</u> Diam. braquage G <u>14,0</u> DR <u>14,0</u>
Empattement <u>2400</u> / (/ /)	
	Dimensions ext. Dimensions int.
Longueur <u>5520</u>	
Largeur <u>2470</u>	
Hauteur <u>3500</u>	
Porte à faux AV <u>2030</u>	
AR <u>1090</u>	
lat. <u>-</u>	

Dist. dep. le volant vers l'avant = 3000 mm

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	<u>3100</u>		<u>6100</u>	<u>9200</u> *)
Charge utile	<u>-</u>		<u>-</u>	<u>-</u>
Poids total	<u>3100</u>		<u>6100</u>	<u>9200</u> *)
Garantie fabr.	<u>7500</u>		<u>7500</u>	<u>11250</u>
Dimens. pneus	<u>7,50 - 20</u>	<u>8 PR</u>		<u>**</u>)
Charge p. essieu	<u>7640(5,0)</u>		<u>7640(5,0)</u>	<u>**</u>)
	de l'ensemble			
Poids maxi remorquable	kg			
***) Sur demande:	<u>8.25-20 10 PR =</u>	<u>9600(5,5)</u>		
	<u>9.00-20 10 PR =</u>	<u>10960(5,75)</u>		

EQUIPEMENTS §)

Équipement électrique 12 V

Feux de route - Avertisseur optique -
 Feux de croisement 2/HELLA K11136 Feux de position 2/sép. K12717
 Feux de gabarit 2/sép. AR, latér. Feux de brouillard -
 Avertisseur 1/air comprimé Niv. sonore 90 (dB/A)
 Essuie-glace 1/électrique Lave-glace -
 Feux arrières 2/sép. K23381 Catadioptr. 2/sép. ULO I E1
 Feux stop 2/sép. K23381 Feux de recul -
 Eclair. plaque contr. - Plaque forme haute/oblongue
 Rétroviseur 1/intér. + 2/extér. Indic. vitesse -
 Indic. direction clign. 4/sép. av. témoin s. tableau de bord
 AV jaune latér. - AR jaune
 Avert. clign. oui, av. témoin Lampes de travail /sép. avec
1/cale d'arrêt 370 x 210 x 170 mm §) [témoin

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Chariot de travail
 Marque & type LIEBHERR A 901
 Chassis n° _____ (selon véhicule)
 Homologation n° CH 5495 01
 Forme de la carr. Excavatrice hydraulique
avec cabine
 Places ass. : Total 1 (_____ avant)
 Poids à vide 9200 Carburant D
CV 14,39
 Charge utile - Cylindrée 2826 cm³
 Poids total 9200 Poids de
 l'ensemble _____

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: N° de châssis du vhc. expertisé = 901 A 678

- +) Dispositif de relâchement d'un réservoir séparé et assuré à l'encontre du frein de service et du frein de stationnement - Disp. de relâchement mécanique pr. frein à ressorts
 *) Expertisé avec pelle de 700 mm de largeur ; d'autres engins de travail doivent être contrôlés lors de l'immatriculation.
 §) Équipement : Hauteur des feux admise pr. raisons techniques ; la cale d'arrêt doit être placée à l'extérieur du vhc.

Inscriptions dans le permis de circulation, page 4 :

- Le chariot supérieur doit être assuré mécaniquement par une broche
- la flèche doit être assurée par un tube d'une longueur de 1450 mm.
- Marquage jaune/noir de chaque côté sur la flèche et à l'arrière à chaque angle
- Dispositif de relâchement du frein à ressorts doit être placé en position normale
- La flèche doit être réglée de telle façon que la distance depuis le volant vers l'avant ne dépasse pas 3000 mm

Lieu et date de l'expertise
Rothrist, 10.3.70

La commission d'expertise